



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

### Délibération n° 01

**Date de convocation**  
04.12.2020

**Date d'affichage**  
08.12.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

**Objet : Annulation de titres de recettes correspondant à la dette d'un particulier et d'une société**

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme M. GEORGET par Mme C. KOZAK – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. G. ALAPETITE par M. Guy GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

#### Absente excusée

Mme H. KIRCALI

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 12 septembre 2019, transmis par le Comptable Public par courrier en date du 28 février 2020,

VU le jugement du Tribunal de Commerce du 21 octobre 2016, transmis par le Comptable Public en date du 22 juin 2020,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020, au compte 6542,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ANNULE** les titres de recettes n°2018-T-2474, 2018-T-2749, 2019-T-146, n°2019-T-420, 2019-T-622 et 2019-T-1096 pour un montant total de 260,09 €,

**ANNULE** les titres de recettes n°2013-T-997 et 2014-T-855, pour un montant total de 127,56 €,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 décembre 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

**Pour : 34**  
**Contre : -**  
**Abstentions : -**